

Transfert : l'année 2022 dans le rétroviseur

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de moutier.ch, un point est fait avec le chargé de projet.

Pour mieux se projeter dans l'avenir, un coup d'œil dans le rétroviseur est nécessaire. Tirées du *Rapport 2022 sur la marche générale de l'administration communale*, les lignes qui suivent dressent un premier bilan au quart du processus de transfert de la ville dans le Jura.

L'année 2022 a d'abord été marquée par d'importants travaux préparatoires. Concrètement, il s'est agi de réaliser une planification générale destinée à prioriser les tâches qui découlent du transfert. Cette planification a été rendue possible grâce au concours de l'ensemble des responsables des services communaux qui, en 2021 déjà, avaient intégré le système des fiches pour gagner du temps. Au 31 décembre 2022, pas moins de 157 fiches (tâches) ont été inventoriées, dont 112 doivent être réglées avant le transfert. Ces dernières concernent des domaines aussi essentiels que les écoles, la police, les services de secours, l'aménagement local, la politique de l'enfance et de la jeunesse, les finances, les services sociaux et les transports publics.

Travail d'inventaire

On peut dire qu'en 2022, la quasi intégralité des tâches à réaliser a été inventoriée. Aussi, le soussigné s'est astreint à un exhaustif « tour du propriétaire », tant au niveau des services de la Municipalité que des structures parapubliques. Dans le cadre de cet inventaire, des travaux ont par exemple été menés conjointement avec les paroisses, ESPAS, la Bourgeoisie (trilage forestier), l'Université populaire et des acteurs culturels. Des groupes de travail, formels ou informels, se sont parfois créés pour assurer un transfert harmonieux de leur structure dans son nouvel environnement institutionnel jurassien.

Un important travail relatif aux processus décisionnels a aussi été réalisé. Il a fallu préparer le terrain légal à la rédaction des règlements communaux qui entreront en force dès le transfert effectif. Cela concerne d'abord le Règlement d'organisation (RO), qui est en quelque sorte la « Constitution » de la ville. Un modèle transitoire, en accord avec les cantons de Berne et du Jura – sous l'œil de la Confédération – a également été établi et fait partie intégrante du Concordat à venir. Ce travail préalable de simplification décisionnelle doit éviter au corps électoral prévôtois de s'astreindre à de trop nombreux scrutins. Cela facilite évidemment grandement le travail de l'administration communale dans un contexte où l'efficacité n'est pas un vain mot. Un transfert réussi, c'est aussi une procédure claire pour l'ensemble de la population de Moutier, y compris celle d'origine étrangère.

Au surplus, les interactions entre les chefs de projet jurassien et prévôtois, toujours enthousiastes et constructives, ont été quasi quotidiennes. On peut citer, entre autres exemples de cette collaboration étroite, les dossiers de la reprise du corps enseignant, de l'élaboration du futur Plan d'aménagement local (PAL), de la mise en place d'une stratégie de sécurité publique efficace, de la conception des mécanismes financiers et fiscaux, de l'intégration de Moutier dans l'espace économique jurassien, etc.

Collaboration intercommunale

Si l'année 2022 a été marquée par de nombreux travaux préparatoires à l'interne, le projet de transfert a également été déployé dans le cadre d'une concertation avec les communes voisines, dites de « la couronne ».

En effet, du point de vue des autorités de la ville, un transfert réussi passe aussi par de saines relations de voisinage.

Alors qu'aucun contact véritablement formel n'avait eu lieu entre le Conseil municipal et le Conseil intercommunal du Grand Val (CIGV) depuis la votation du 28 mars 2021, la Municipalité de Moutier a souhaité réaliser un état des lieux exhaustif des collaborations existantes avec les villages voisins, de Court à La Scheulte et d'Elay à Petit-Val. Ainsi, le 11 février 2022, l'ensemble des communes a reçu un questionnaire « sur mesure ». La majorité des communes concernées n'a pas souhaité précipiter les choses et, depuis lors, des travaux sont menés par petites étapes dans le cadre de réunions bilatérales avec le CIGV. Ils concernent des dossiers aussi variés que la représentativité des communes voisines à la Commission scolaire, l'avenir du centre des déchets carnés et les eaux de secours, notamment.

En résumé, une année 2022 extrêmement intense et un millésime 2023 qui s'annonce comme celui des premières concrétisations.

Patrick Cerf

Chef de projet « Transfert de Moutier dans le Jura »

Quelques chiffres en vrac concernant le transfert en 2022

- 1 séance de la Conférence tripartite à Berne en présence de Mme la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
- 1 séance à l'invitation des délégations cantonales qui négocient le Concordat
- 2 séances de la Commission parlementaire spéciale mixte (CSM)
- 5 séances de coordination opérationnelle avec la cellule jurassienne dédiée à l'accueil de Moutier
- 6 séances du Comité paritaire (Gouvernement jurassien et Conseil municipal)
- 9 séances du groupe de travail « Transfert » (cellule stratégique interne à la Municipalité)
- 200 séances, rendez-vous, visioconférences, tables rondes et participations à des événements en lien avec le transfert dans des domaines aussi divers que l'économie, la sécurité publique, les écoles, le domaine social, la culture, l'enfance, la santé, les finances, l'aménagement du territoire et la collaboration intercommunale. Sont compris dans cette donnée les rendez-vous sollicités par les citoyens, sociétés locales, entreprises, etc.

Et plus spécifiquement pour le chef de projet :

- 450 pages (cahier) de notes manuscrites
- 2000 courriels envoyés
- Plusieurs hectolitres de thé engloutis, principalement du Sri Lanka